Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026050-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026050 - FINANCES — DÉCISION MODIFICATIVE N°1 — BUDGET PRINCIPAL — EXERCICE 2026

Le conseil municipal de la commune de Trébry, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles **L.1612-4, L.1612-5 et L.2311-5** ;

VU la délibération du conseil municipal en date du **16 avril 2026**approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du **16 avril 2026** portant affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du **27 février 2026** adoptant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor demandant la correction de plusieurs anomalies affectant l'équilibre réel du budget principal ;

CONSIDÉRANT

qu'il convient :

- d'inscrire les résultats de l'exercice 2025 ;
- de diminuer le recours à l'emprunt ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026050-DE

- d'augmenter les ressources propres de la section d'investissement ;
- d'intégrer une dépense d'investissement correspondant à une participation au financement du **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** ;
- de rétablir l'équilibre réel du budget principal conformément aux dispositions de l'article **L.1612-4** du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que, lors du vote du budget primitif en date du **27 février 2026**, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans les conditions prévues par le référentiel budgétaire et comptable **M57**,

CONSIDÉRANT que cette autorisation n'apparaissait pas explicitement dans la maquette budgétaire transmise au représentant de l'État en raison d'une omission matérielle,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'en assurer la concordance avec la décision de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 — Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal est modifiée comme suit :

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Ouvertures	Réductions
023	023	Virement à la section d'investissement	**185 383,84 €**	0,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Ouvertures	Réductions
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	**247 542,84 €**	0,00 €
75	75821	Excédent des budgets annexes	0,00 €	**62 159,00 €**

Article 2 — Section d'investissement

La section d'investissement du budget principal est modifiée comme suit :

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Ouvertures	Réductions
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**338 476,41 €**	0,00 €
204	2041512	Fonds de concours au SDIS	**1 326,00 €**	0,00 €

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Ouvertures	Réductions
021	021	Virement de la section de fonctionnement	**185 383,84 €**	0,00 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026050-DE

Chapitre	Article	Libellé	Ouvertures	Réductions
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	**338 476,41 €**	0,00 €
16	1641	Emprunt	0,00 €	**184 057,84 €**

Article 3 — Fongibilité des crédits

Il est rappelé que le conseil municipal, lors du vote du budget primitif de l'exercice **2026** en date du **27 février 2026**, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, conformément aux dispositions du référentiel budgétaire et comptable **M57**.

Cette autorisation s'exerce dans la limite de :

- **7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement**,
- **7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement**,

à l'exclusion des crédits relatifs aux **dépenses de personnel** (chapitre 012).

La présente décision modificative a pour objet de rétablir la concordance entre la décision de l'assemblée délibérante et la maquette budgétaire.

Article 4 — Équilibre du budget

Après adoption de la présente décision modificative :

- la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes ;
- la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes ;
- le budget principal est adopté en **équilibre réel** conformément aux dispositions de l'article **L.1612-4** du Code général des collectivités territoriales.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY
Côtes d'Armor

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance